

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

BFT FRANCE EMPLOI ISR

Classe I - Code ISIN : (C) FR00140039H4

OPCVM de droit français géré par BFT Investment Managers, société d'Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Actions françaises

En souscrivant à BFT FRANCE EMPLOI ISR - I, vous investissez dans des actions françaises de toutes tailles de capitalisations boursières.

L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance supérieure à l'indice CAC All Tradable (dividendes réinvestis), après prise en compte des frais courants, avec l'intention de générer un impact indirect sur l'emploi en investissant sur les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France tout en intégrant des critères E.S.G (Environnement, Social, Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

Pour ce faire, le fonds investira dans des actions d'entreprises françaises de toutes tailles de capitalisations boursières, après exclusion de 20% de l'univers d'investissement des entreprises les plus mal notées sur la base de critères extra-financiers, relatifs à l'emploi et à la transparence de l'information en matière d'emploi (« score « Emploi » ») et après exclusion de 20% de l'univers d'investissement des entreprises les plus mal notées sur la base de critères ESG. Le score Emploi et la note ESG moyennes du portefeuille devront être supérieures à ceux de l'univers d'investissement.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le fonds cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui contribuent à l'amélioration de l'emploi en France, en répondant aux critères précis définis dans la stratégie de gestion.

Pour y parvenir, le gérant sélectionne les sociétés à partir d'une analyse fondamentale combinée avec une analyse extra-financière basée d'une part sur un score Emploi et d'autre part sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

Cette analyse extra-financière s'appuie sur un score Emploi, calculé par un fournisseur externe de données extra-financières (Humpact). L'analyse des entreprises est fondée sur un référentiel de critères aboutissant pour chacun des émetteurs étudiés à l'élaboration d'un score Emploi sur une échelle de 0 à 1 (0 étant la moins bonne note et 1 la meilleure). Le Score Emploi est fondée sur une approche de type « Best-in-Universe », toutes les entreprises sont comparées entre elles, indépendamment de leur secteur qui regroupe trois composantes pour chacune des entreprises analysées : la création et destruction d'emploi en France, l'impact selon les verticales d'emploi ; c'est-à-dire la mesure de la création ou destruction d'emploi pour les catégories à fort enjeu (seniors, insertion des personnes en situation de handicap et des jeunes), la transparence et l'engagement sur la qualité et la mesure de l'emploi. Chacune des composantes repose sur la combinaison de plusieurs critères. Cet impact fait l'objet d'un reporting annuel. Par ailleurs, BFT IM s'engage à reverser annuellement 5% des frais de gestion fixes perçus (avant rétrocessions, hors frais administratifs) à une ou plusieurs associations en lien avec la thématique emploi.

Le score emploi favorise les sociétés de plus grande taille car elles communiquent davantage et obtiennent une meilleure note que celles pour lesquelles nous n'avons aucune information. Pour le score emploi nous nous appuyons sur un outil développé par la société Humpact, dont nous sommes dépendants sans pouvoir comparer les résultats avec d'autres données.

Le fonds met en œuvre une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches :

- approche en « exclusion » : les 20% des valeurs les plus mal notées sont exclues de l'univers d'investissement (la note ESG moyenne du portefeuille doit être supérieure à la note ESG de l'univers d'investissement) ;
- normative par l'exclusion de certains émetteurs :
 - o exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;
 - o exclusions légales sur l'armement controversé ;
 - o exclusion des entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
 - o exclusions sectorielles sur le Charbon et le Tabac.
- Best-in-Class qui vise à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori ; le fonds peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus ainsi qu'une politique d'engagement qui vise à promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG.

Le fonds bénéficie du label ISR.

Par ailleurs, l'OPC est géré selon une approche fondamentale, basée sur trois types de critères financiers : la qualité des fondamentaux de l'entreprise, la valorisation de l'entreprise et la croissance de l'entreprise. Dans le cadre d'une gestion active et de conviction, l'équipe de gestion peut investir dans les sociétés de l'indice de référence et dans des sociétés hors indice. Le fonds est exposé entre 80% et 110% de son actif net aux actions et jusqu'à 20% maximum aux instruments du marché monétaire.

La répartition sectorielle des entreprises sélectionnées peut évoluer à tout moment en fonction des perspectives de rendement anticipées.

Le fonds pourra conclure des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres. Des instruments financiers à terme pourront également être utilisés à titre de couverture et/ou exposition.

Actions de dialogue et d'engagement spécifiques sur l'emploi de BFT IM : cette approche fait partie de la stratégie d'investissement et s'inscrit dans un horizon d'investissement de long terme. L'équipe de gestion participera et intégrera les informations collectées lors de la campagne d'engagement dans la sélection des entreprises. Chaque année une campagne d'engagement sera menée avec plusieurs entreprises dans lesquelles le fonds est investi. Ces campagnes auront pour objectif d'analyser les risques et opportunités auxquelles font face les entreprises françaises sur l'emploi et de les inciter à améliorer continuellement leurs pratiques à travers des discussions avec les organes de direction.

Autres informations :

L'approche carbone, ciblant un niveau d'émissions carbone du portefeuille inférieur en permanence à celui de l'indicateur de référence contribue à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux entreprises de l'indice de référence et peut être exposé à des sociétés non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

BFT FRANCE EMPLOI ISR - I est éligible au PEA.

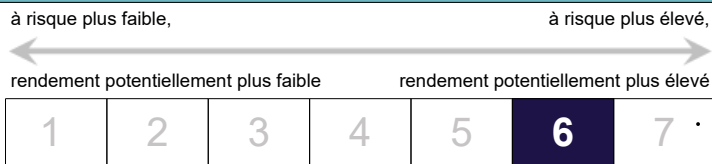
L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)).

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque du marché des actions françaises sur lequel il est investi. Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou de vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).

Frais prélevés par le FCP sur une année

Frais courants	0,80 % de l'actif net moyen*
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « **frais et commissions** » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice en cours. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

L'OPCVM n'ayant pas encore arrêté ses comptes, le pourcentage des frais courants présenté ci-contre est une estimation. Pour chaque exercice, le rapport annuel de l'OPCVM donnera le montant exact des frais encourus.

Performances passées

Votre OPCVM ne dispose pas encore de données sur une année civile complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Le fonds a été créé le 22 juin 2021 et sa classe I le 22 juin 2021.

La devise de référence est l'euro (EUR).

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS Bank.

Informations supplémentaires relatives à l'OPCVM :

Le dernier prospectus et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci.

Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, sur son site internet www.bft-im.com, sur les sites internet des établissements commercialisateurs, et publiée dans plusieurs quotidiens nationaux et régionaux ainsi que dans des périodiques.

Fiscalité :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Responsabilité :

La responsabilité de BFT Investment Managers ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion www.bft-im.com et/ou dans le prospectus).

L'OPCVM propose d'autres parts ou actions pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion BFT Investment Managers est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 16 décembre 2022.